Informations de base

1998/2126(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Réseau transeuropéen de transport: progrès et exécution des 14 projets d'Essen, décembre 1994. Rapport 1998 **Subject** 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	TRAN Transports et tourisme	CAMISÓN ASENSIO Felipe (PPE)	02/09/1998
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	KELLETT-BOWMAN Edward T. (PPE)	24/11/1998
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/06/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0356	Résumé
04/11/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/01/1999	Vote en commission		Résumé
20/01/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0010/1999	
09/02/1999	Fin de la procédure au Parlement		
28/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2126(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission

Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/4/10201

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0010/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0003	20/01/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0068/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0016-0036	09/02/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0356	03/06/1998	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	COM(1998)0391	02/10/1998	Résumé

Réseau transeuropéen de transport: progrès et exécution des 14 projets d'Essen, décembre 1994. Rapport 1998

1998/2126(COS) - 03/06/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le présent rapport concerne le réseau transeuropéen de transport et vise à faire le point sur les progrès et l'exécution des 14 projets prioritaires décidés à Essen. CONTENU: le Conseil de Luxembourg des 20-21 novembre 1997 a demandé la fixation d'un calendrier et d'un plan financier pour chacun des 14 projets figurant dans les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport. Les Etats membres ont d'ores et déjà établi des calendriers, ainsi que des projections du coût des investissements que nécessitent les projets prioritaires. Le présent rapport fait le point de la situation. Chaque projet ayant ses caractéristiques propres, il est malaisé de tirer des conclusions générales, estime la Commission européenne. Globalement, d'importants progrès ont néanmoins été accomplis: trois des projets sont en voie d'achèvement (liaison ferroviaire classique Cork, Dublin, Belfast, Larne; aéroport de Malpensa et liaison fixe de l'Oresund), tous les autres sont en cours de construction ou à un stade avancé de préparation, et la plupart devraient être terminés d'ici 2005 environ. Malgré quelques dérapages dûs notamment à la complexité intrinsèque des projets et aux contraintes en matière de financements publics dans une conjoncture difficile, quelques étapes importantes ont pu être franchies, comme la première liaison entièrement à grande vitesse entre des capitales européennes (Bruxelles-Paris), inaugurée en décembre 1997. Les projets prioritaires ont largement fait appel aux financements communautaires. C'est particulièrement le cas des projets concernant des zones éligibles aux interventions des fonds structurels et du fonds de cohésion, notamment la liaison ferroviaire Belfast-Dublin, le réseau autoroutier en Grèce et le TGV Sud. Le budget du RTE de transport, plus modeste (environ 1,8 milliard d'écus 1995-99), a eu néanmoins une incidence considérable en participant au lancement de projets importants, comme la liaison fixe de l'Oresund et le TGV belge. La BEI, principale source de financement à crédit de projets de RTE, a avancé 1,4 milliards d'écus pour les 14 projets prioritaires au cours de 1997, tandis que le montant des risques contractés par le FEI à atteint quelque 350 millions d'écus. Les calendriers présentés par les Etats membres donnent à penser qu'il se produira une très importante augmentation des dépenses liées aux 14 projets prioritaires au cours de la période 2000-2006, avec l'entrée en phase de construction des projets les plus ambitieux. Selon la Commission, les investissements pourraient s'élever à près du double de ceux observés au cours de la période 1995-1999. Dans certains cas, la contribution communautaire sera un facteur déterminant pour assurer la viabilité financière du projet. La Commission poursuivra sa collaboration avec la BEI et le FEI pour assurer un appui efficace de l'Union au partenariat secteur public/secteur privé, d'une importance capitale en la matière, notamment en ce qui concerne les projets prioritaires. Enfin, un effort important s'impose pour préparer l'extension des RTE aux pays en voie d'adhésion, pour lesquels l'instrument de pré-adhésion (ISPA) constituera le principal instrument de financement par l'Union à partir de 2000.

Réseau transeuropéen de transport: progrès et exécution des 14 projets d'Essen, décembre 1994. Rapport 1998

1998/2126(COS) - 02/10/1998 - Document de base non législatif complémentaire

La Commission européenne a soumis son "rapport annuel 1997 sur les réseaux transeuropéens (RTE)" au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, conformément à l'art. 16 du règlement 2236/95/CE sur les aides financières en faveur des réseaux transeuropéens. Après avoir passé en revue les principaux développements concernant les RTE en 1997, le document de la Commission souligne que des progrès réguliers ont été réalisés sur de nombreux projets RTE dans les trois secteurs, en mettant l'accent sur les points suivants: a) Aspects juridiques: - modification de l'art. 129 C (1) et 129 D du traité d'Amsterdam; - adoption des orientations concernant les télécommunications; - mise à jour de la liste des projets RTE d'intérêt commun dans le domaine de l'énergie et de leurs spécifications; - proposition de la Commission concernant la prolongation du programme sur l'échange de données entre administrations (IDA); - proposition de la Commission concernant la modification des orientations relatives aux RTE dans le domaine des transports de manière à inclure les ports de mer, les ports intérieurs et les terminaux intermodaux. b) Financement: - publication de l'Agenda 2000 confirmant le caractère prioritaire du financement des RTE pour la prochaine période financière; - recommandations du groupe à haut niveau concernant les moyens de faciliter les partenariats public/privé dans le cadre de projets dans le domaine des transports; - communications de la Commission concernant la mise en oeuvre générale des recommandations à propos des aspects liés à la concurrence; - examen des opérations de la BEI en faveur des RTE; - recommandation selon laquelle chaque projet "prioritaire" de transport devrait suivre un calendrier et un plan financier approprié. c) Elargissement et relations extérieures: - Agenda 2000 a souligné le rôle important des RTE dans la création de nouveaux liens avec les pays candidats; - la 3ème conférence paneuropéenne consacrée aux transports (Helsinki) a permis d'ajouter un corridor supplémentaire, quatre zones de transport, ainsi que le renforcement de la multimodalité et l'importance des systèmes de transport intelligents; - publication de deux communications concernant le raccordement des réseaux de transport et d'énergie de l'Union avec ceux de ses voisins; - l'évaluation des besoins en infrastructures de transport (TINA) a atteint sa vitesse de croisière avec la mise en place du secrétariat technique à Vienne.

Réseau transeuropéen de transport: progrès et exécution des 14 projets d'Essen, décembre 1994. Rapport 1998

1998/2126(COS) - 09/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adpotant sans débat le rapport de M. Felipe CAMISÓN ASENSIO (PPE, E) sur les réseaux transeuropéens de transport, le Parlement européen regrette que certains projets ne disposent pas encore d'un calendrier et d'un financement clair et que la Commission ne propose aucune action ou mesure incitative pour relancer ces projets prioritaires. Il invite la Commission à étoffer et à améliorer le flux d'informations régulièrement adressé à l'autorité budgétaire sur le financement et l'avancement des différentes phases des 14 projets sélectionnés jusqu'à leur achèvement. Il presse également la Commission de présenter des données complètes sur les financements autres que communautaires apportés par le secteur privé ou des organismes publics nationaux pour ces différents projets. Jugeant essentiel que les États membres respectent les engagements souscrits à Essen, il demande à la Commission d'analyser les possibilités de connecter les 14 couloirs prioritiaires à l'ensemble des réseaux nationaux dans le but d'améliorer la pénétrabilité pour l'ensemble du trafic. Il invite également les États membres intéressé par le "triangle nordique" et la "liaison multimodale Portugal/Espagne avec le reste de l'Europe" à s'efforcer d'accélérer leur calendrier et leur financement. Il invite en outre la Commission et les États membres à : - accélérer le rythme des travaux et la recherche de solutions en ce qui concerne les tronçons des grands tunnels sous les Alpes (Brenner et Lyon-Turin), la section CRTL (tronçon britannique de la ligne ferroviaire Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam-Londres), le TGV Est, le tronçon Perpignan-Montpellier du TGV Sud, ainsi que la ligne de la Betuwe et son raccordement au réseau allemand ; - créer des fonds de capital-risque et de partenariats public-privé pour couvrir les besoins financiers restants ; - analyser les incidences des 14 projets sélectionnés sur l'économie, les investissements, l'emploi et l'environnement. Il réaffirme la nécessité d'un ensemble de mesures intégrées concernant le financement des projets de réseaux traneuropéens et propose que tant la Commission que la BEI servent de catalyseurs dans ce domaine. Il invite enfin la Présidence du Conseil à organiser une réunion commune des Conseils "Transports" et "Finances" pour rechercher des solutions aux problèmes de calendrier et de financement, dans une approche globale des RTE de transport.